

**Arrêté n° 2019 - 30 portant délégation de signature
du Président de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne**

*Le Président de l'Université de Reims
Champagne-Ardenne*

*VU le Code de l'Education, et notamment ses
articles L 712-2 et R719-79,
VU le Code de l'Education, et notamment son L713-
3,*

ARRETE

Article 1er :

Délégation de signature est donnée à Madame Sandrine BOUQUILLON, Directrice de l'Ecole doctorale Agriculture, Alimentation, Biologie, Environnement, Santé, à l'effet de signer, dans le cadre de ses activités et compétences, les documents suivants :

- L'engagement, la constatation du service fait, la liquidation et le mandatement des dépenses, les ordres de mission ainsi que les opérations de liquidation et d'émission de recettes du budget de l'Ecole doctorale Agriculture, Alimentation, Biologie, Environnement, Santé.

Article 2 :

Le présent arrêté est soumis à publicité, il sera inscrit dans le recueil des actes administratifs de l'établissement et consultable sur le site Internet de l'Université.

Article 3 :

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication, après transmission à la rectrice de l'académie de Reims.

Elles se substituent à toutes autres dispositions antérieures ayant le même objet.

Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégant ou la cessation de fonction du délégataire.

Fait à Reims, le **20 MARS 2019**

**Le Président de l'Université de Reims
Champagne-Ardenne**



Guillaume GELLE

- Mis en ligne le : **20.03.2019**
- Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : **20.03.2019**